



Dégats colatéraux

Par jeanjo

En 2014 j'ai vendu pour 40000 euros de matériel à des particuliers .Après des années de procédure devant les tribunaux que j'ai gagné ; le matériel ne m'a jamais été restitué ni les frais engagés ainsi que les dommages qui vont avec .Ce qui au total m'ont couté plus de 70000 euros .Mais les conséquences vont bien au delà car non seulement au niveau de mon entreprise je n'ai pas pu régler mon expert comptable et le déchainement fiscal a été tel que fin 2020 j'ai dû brader mon exploitation agricole pour 306000 euros ainsi qu'une maison pour 136000 eurosquel voie de recours je peux avoir ? Car je n'ai plus aujourd'hui aucune activité tous mes comptes bancaires ont été fermé puis je me retourné contre l'état? Quelle possibilité me sont offerte car après les comptes bancaires fermées il y a eu les pertes des subventions d'état ; l'élevage fermé aussi ainsi que mon auberge .merci pour votre retour .cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous étiez agriculteur ?
Avez-vous demandé de l'aide à votre syndicat ?